

<https://ash-ain.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article665>



La Conférence nationale du handicap (CNH)

- Actualités -



Publication date: jeudi 27 avril 2023

Copyright © Service de l'école inclusive - Tous droits réservés

La dernière Conférence nationale du handicap a eu lieu le 26 avril 2023.

NOTRE CAP : L'ÉCOLE POUR TOUS

L'ambition de l'école inclusive, avec un budget de 3,8 milliards d'euros, a permis d'engager la formation des futurs enseignants, le déploiement de dispositifs médico-sociaux intégrés, le recrutement de 132 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Les résultats sont là avec plus de 430 000 élèves handicapés désormais dans les murs de l'école : une hausse de 30 % depuis 2017.

Chaque rentrée scolaire est pourtant encore l'occasion de remonter les difficultés des parents qui ne trouvent pas de solutions pour leurs enfants. C'est aussi le constat que les équipes pédagogiques se trouvent parfois démunies pour répondre aux besoins des enfants.

Il est aujourd'hui nécessaire d'engager l'acte II de l'école inclusive et de porter une nouvelle ambition : celle de "l'École pour tous".

Pour une scolarité réussie dans l'école, la pédagogie doit s'adapter grâce à la formation des équipes, épaulées par la présence d'experts en proximité. Cette scolarisation dans l'école suppose donc que les professionnels de santé et du secteur médico-social, ainsi que les enseignants spécialisés, puissent intervenir dans les plus brefs délais en soutien aux élèves et aux équipes pédagogiques.

Et parce que le quotidien de l'enfant ne s'arrête pas aux portes de la classe, cet accompagnement doit prendre en compte tous les temps de vie, de la cantine jusqu'au centre de loisirs et éviter absolument les ruptures parfois encore constatées aujourd'hui.

C'est l'ensemble de ces conditions qui permettra de tracer, pour les élèves qui le souhaitent, un parcours d'études jusqu'à l'enseignement supérieur. Près de 50 000 étudiants handicapés y sont aujourd'hui inscrits, un nombre qui a doublé en cinq ans mais qui est en deçà des attentes d'une université pleinement inclusive.



Assurer la responsabilité de la scolarisation de tous les enfants

Pour que l'Éducation nationale puisse assurer le suivi des enfants tout au long de leur scolarité, chaque enfant disposera désormais d'un **Identifiant National Élève (INE)**, y compris les enfants scolarisés dans les établissements spécialisés.

Les enfants et leurs parents seront reçus par l'Éducation nationale pour identifier des besoins éducatifs particuliers. À l'échelle des territoires, des pôles d'appui à la scolarité, renforcés de professionnels médico-sociaux auront la responsabilité de déterminer et de mettre en place des solutions immédiates pour ces élèves : soutien pédagogique, matériel adapté, appui ponctuel de professionnels du soin et de l'accompagnement. Pour disposer le plus rapidement des outils indispensables à la scolarisation, un fonds matériel pédagogique

adapté sera créé. Si ces solutions ne sont pas suffisantes, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) seront mobilisées pour caractériser le niveau de réponses adaptées (détermination du principe de l'aide humaine, recours à des solutions médico-sociales individualisées).

Pour permettre un plein accompagnement dans les classes, un grand plan de formation initiale et continue des équipes pédagogiques sera déployé et des enseignants référents handicap et accessibilité pédagogique appuieront leurs collègues dans chaque circonscription pour le primaire et chaque établissement secondaire. Les temps de coordination des équipes pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap seront valorisés.

Garantir un accompagnement des enfants sur tous les temps de la vie

L'objectif est d'assurer la continuité de l'accompagnement des enfants.

Les fonctions des AESH et des assistants d'éducation seront progressivement réformées et regroupées pour créer un métier d'accompagnant à la réussite éducative. Les AESH pourront accéder à un temps plein et seront plus facilement rattachés à un établissement ou à un groupe d'établissements. Ils pourront ainsi déployer des compétences nouvelles et assurer le suivi des enfants sur le temps scolaire et périscolaire.

L'accompagnement médico-social doit se faire dans les murs de l'école. Pour cela des équipes médico-sociales seront positionnées auprès de l'Éducation nationale pour intervenir en soutien des élèves et des équipes pédagogiques. Les professionnels libéraux (orthoptistes, orthophonistes, etc.) pourront exercer dans les murs de l'école.

Notre ambition est de mettre fin aux établissements fermés dans lesquels les enfants vivent à part. Les établissements médico-sociaux pour enfants devront donc se transformer pour devenir des plateformes de services coordonnés, en partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées. Nous déploierons également 100 établissements pilotes d'instituts médico-éducatifs intégrés physiquement dans les murs de l'école d'ici 2027 pour construire les passerelles indispensables aux parcours. Le renforcement des solutions médico-sociales servira également à une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap présents dans les structures de l'aide sociale à l'enfance (ASE), et qui sont trop souvent éloignés de tout accompagnement.

Enfin, dans les accueils de loisirs des enfants de 3 à 17 ans, les CAF déploieront un bilan périodique pour financer les adaptations et l'encadrement nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Pour retrouver le replay de la conférence :

<https://www.youtube.com/watch?v=FMesaGwzx0>